

La configuration en open-space, fréquemment choisie par les entreprises, répond généralement à des contraintes économiques et est parfois motivée par la volonté de favoriser les échanges entre salariés, dans le cadre d'un fonctionnement en mode projet par exemple.



EFFETS SUR LA SANTE

Conséquences immédiates

Le partage d'un même lieu de travail génère du bruit, qui peut empêcher la **concentration** et devenir source de **fatigue** chez les salariés. Les conséquences retentissent sur la qualité du travail.

Des problèmes relationnels peuvent rapidement intervenir pour des questions d'ambiance thermique, d'éclairage, de conversations téléphoniques à haute voix, de minis-réunions autour d'un poste...

Conséquences à plus long terme

Des troubles psychosociaux (troubles du sommeil, anxiété...) peuvent provenir d'ambiances de travail dégradées.

Des conflits interpersonnels peuvent entraîner des **tensions**, voire de la **violence**, s'ils ne sont pas rapidement pris en compte.



CONSEILS DE PREVENTION (liste non exhaustive)

AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT

- Choisir la configuration bureaux individuels ou partagés selon les besoins de l'activité (concentration, collaboration...)
- Respecter une surface minimale par personne (selon la norme 10 m², voire 15 m² si l'activité principale est fondée sur des communications verbales)
- Réduire le bruit par des revêtements absorbants sur les murs, sols, plafond. Isoler les imprimantes et copieurs. Organiser un espace clos pour les activités de communication (téléphone, mini-réunions)...
- Individualiser l'éclairage, limiter les éblouissements : équiper chaque poste d'une lampe d'appoint orientable, offrant un large faisceau lumineux. Mettre en place des stores à lamelles horizontales, orientables.
- Régler une ambiance thermique moyenne de 22°C

AGIR SUR LE MATERIEL

- Petites cloisons entre bureaux, écrans réglables en hauteur, gaines pour regrouper les câbles, prises électriques suffisantes à chaque poste...

AGIR SUR L'ORGANISATION

- Prévoir des règles de respect mutuel, des signaux ou codes partagés si le niveau sonore augmente. Le management devra être attentif aux premiers signes de troubles psychosociaux qui peuvent vite s'aggraver dans ce type de bureau.
- Eviter l'organisation en flex-office (non-attribution de bureaux, espaces collectifs et ouverts) qui a pour conséquences : peu adaptée aux activités cognitives, perte du sentiment d'appartenance à l'entreprise, perturbations des relations d'équipe, conflits pour avoir les meilleurs emplacements, difficultés de management...



VOUS ETES ADHERENT, AST25 VOUS CONSEILLE

SUIVI MEDICAL : visites périodiques, examens visuels

INTERVENTIONS PLURIDISCIPLINAIRES : actions de sensibilisation, interventions réalisées par un ergonome en collaboration avec l'équipe médicale. Ces études se basent sur une démarche pluridisciplinaire et participative avec les acteurs de l'entreprise.

BASE REGLEMENTAIRE ET NORMATIVE

CODE DU TRAVAIL

[Article R4542-4 à 11 \(travail sur écran\)](#)

RECOMMANDATIONS ET NORMES

Norme NF X 35-102 « Conception ergonomique des espaces de travail en bureaux »



POUR ALLER PLUS LOIN

www.inrs.fr : ED23, NS352,

[Travail & Sécurité](#), n°697 et n°825, Open space.

Hygiène et Sécurité du Travail, n°248, Travailler au bureau: des risques à ne pas sous-estimer